

**Dispositif U.L.I.S.
Collège
La Fontaine Blanche
Plougastel-Daoulas**

« Les gens ont quelque chose en commun:
ils sont tous différents. »

Robert ZEND (poète hongrois)

Les parcours Éducation Nationale

Le jeune peut suivre les apprentissages de sa classe d'âge

Enseignement en collège en classe ordinaire

Le jeune ne peut pas suivre les apprentissages de sa classe d'âge

Enseignement en collège

Enseignement en établissement médico-social (IME, ITEP, ...)

Segpa

=> Élèves en grande difficulté scolaire
=> objectif d'apprentissage: socle commun cycle 3

Dispositif ULIS

=> Élèves avec notification handicap
=> objectif d'apprentissage: socle commun cycle 3
développement de l'autonomie (personnelle, affective, déplacement)

LA SCOLARITÉ en U.L.I.S.

Unité Locale d'Inclusion Scolaire

Dispositif collectif permettant l'accueil des élèves en situation de handicap

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre:

- De la loi n°2005 - 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- De l'art. 2 de la loi de Refondation de L'Ecole du 8 juillet 2013 qui dispose que :«L'Ecole doit être en mesure de répondre aux besoins de chaque élève»

OBJECTIFS:

- *Favoriser l'acquisition de **l'autonomie** personnelle et sociale du jeune :
prendre soin de sa santé, s'organiser (matériel, emploi du temps),
gérer des émotions,
communiquer avec les autres (pairs, adultes),
se déplacer (dans un établissement, dans un espace extérieur)...
- *Développer les **apprentissages sociaux et scolaires**, l'acceptation des règles de vie
pour améliorer les capacités d'adaptation à différentes situations
- *Travailler **l'orientation** pour concrétiser à terme un projet d'**insertion professionnelle**

Des collégiens **autonomes***
=> dans l'établissement
(cour, couloirs, self, CDI)
=> pendant les stages
=> pour attendre un bus ou un taxi.

ou **en voie de le devenir
Normalement, pas d'aesh-i
sauf pour besoins physiologiques*

des collégiens avec
des **besoins éducatifs particuliers.**



Impossibilité de suivre
le rythme de la classe ordinaire.



Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
Notification d'orientation en U.L.I.S (M.D.P.H.)

Qui sont ces collégiens du dispositif U.L.I.S ?

Des collégiens nécessitant
une **organisation pédagogique
adaptée à leurs besoins :**

- *temps d'inclusion dans la classe de référence
(6^e, 5^e, 4^e, 3^e)
- *temps dans le dispositif ULIS
- *environ 3 stages d'une semaine
(en 4^e puis en 3^e)
- *préparation possible du CFG

des collégiens
capables de
travailler calmement,
malgré des difficultés
de compréhension,
d'attention,
de concentration

Ils sont pris en charge au sein du dispositif ULIS par un(e) enseignant(e) spécialisé(e) et 1 AESH-CO.

*Enseignant spécialisé
coordonnateur
*Aesh-co

Parents

Intervenants des
services
de soins
(SESSAD,
CMPP,...)

**Qui accompagne l'élève
du dispositif U.L.I.S. ?**

Équipe
du collège:
Enseignants
Vie scolaire
Administration
Agents territoriaux

Psychologue de
l'Éducation
Nationale

Enseignant
référent

Les projets de l'année

- ›Projet jardin : travail de certains espaces du collège, semis et plantations soutien des agents techniques du collège
- ›Projet radio (en collaboration avec la SIJ) : interview d'une personnalité
- ›Projet altérité : avec un groupe d'élèves de 6^e, réflexion autour du thème de la différence
- ›Projet « Alimentation itinérante »
- ›Ateliers *manuels hebdomadaires : encadrés par l'AESH-CO
*culinaires périodiques (4 à 5 par an)
- ›Collège et cinéma avec un niveau scolaire (5^e)
- ›Voyage à Lorient des élèves 4^e et 3^e ulis avec deux classes de 3^e
- ›Accompagnement dans la préparation d'une exposition photos (1 élève)